

TERRITOIRES DE PROJET



LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

Interview exclusive

Michel FOURNIER, Ministre délégué chargé de la Ruralité

Territoires en action

Pays Centre Ouest Bretagne et Pays de l'Anjou Bleu

Place aux partenaires

Achetons Groupé, FNCDG et Enedis



SOMMAIRE

.....

3 ▶ **Éditorial**

4 ▶ **Actualités**

EN EXCLUSIVITÉ

6 ▶ **Interview - Michel FOURNIER, Ministre délégué chargé de la Ruralité**

TERRITOIRES EN ACTION

9 ▶ **Pays Centre Ouest Bretagne**

11 ▶ **Interview - Bénédicte FLAMAND, Pays de l'Anjou Bleu**

NOS PARTENAIRES

13 ▶ **Achetons Groupé**

14 ▶ **Interview acteur - Thierry SENAMAUD, FNCDG**

17 ▶ **Interview acteur - Vincent DUFOUR, Enedis**

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

18 ▶ **Questions juridiques**

19 ▶ **Enquête : Profil des élus des Territoires de projet**

20 ▶ **Fresque de l'Engagement local**

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

.....

Directeur de la publication :
Mélanie THOMIN, Présidente

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédacteur en chef et mise en page :
Armand LE NINIVIN, Chargé de mission



Pour nous contacter :

06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr



SCAN ME

EDITORIAL

.....



La confiance passe par la décentralisation et inversement !

Tout d'abord, je souhaitais au nom de toute l'équipe ANPP - Territoires de projet adresser aux Présidences des Territoires de projet nouvellement installées ou reconduites **nos sincères félicitations pour ce mandat passionnant qui s'ouvre**. Passionnant car de nombreux sujets nationaux vont immanquablement impacter ce mandat, occasion d'inventer de nouveaux cadres de gouvernance et de coopérations.

Tout d'abord avec cette quête de **simplification, qui est devenue un mot d'ordre consensuel**. Chacun s'accorde à reconnaître l'excès de normes, la multiplication des procédures et la complexité croissante de l'action publique. Le projet de loi du même nom porté par la Ministre GATEL peut en constituer un début de réponse, s'il n'est pas dévoyé par un flot d'amendements de suppressions tous azimuts.

Ensuite, le projet de loi "Renforcer l'État local", que je qualifierai de "surprenant" ! Un texte qui devait accélérer la décentralisation se trouve être en réalité un **projet qui installe une dé-concentration recentralisation assumée**. Le renforcement des pouvoirs de dérogation ou de substitution du préfet en sont les exemples les plus flagrants. ANPP - Territoires de projet sera attentive au respect de l'esprit initial, qui était de renforcer le lien de confiance État / territoires. Même si pour ces deux textes les fenêtres de tir pour un examen avec les sénatoriales de septembre semblent bien ténues, ils démontrent bien le regain d'intérêt pour les questions d'organisation territoriale.

Viendront ensuite les **discussions sur l'avenir des contractualisations**. En effet, une refonte de la contractualisation État / Collectivités est à

l'œuvre, sans toutefois n'en connaître ni l'ambition, ni le calendrier, ni le financement, ni la place de l'ingénierie... À laquelle s'ajoute celle attendue de la prochaine programmation des Fonds européens, appelée communément post-27, soit couvrant la période 2028-2034. Cette dernière se verrait structurellement remodelée. A ce stade, il est prématuré de crier au loup, même si la plus grande vigilance est de mise côté ANPP, par la rencontre régulière des cabinets ministériels concernés.

Quel que soit le contrat, il ne peut être un formulaire amélioré. Il doit être un engagement réciproque fondé sur une vision partagée. Les Territoires de projet ont démontré leur plus-value en termes de stratégie, d'animation, de pilotage, de mutualisation en faisant des **interlocuteurs privilégiés et pertinents. Utilisez-nous !**

C'est pourquoi les débats actuels sur la simplification, l'État territorial et la contractualisation ne doivent pas être abordés séparément. Ils participent d'une même ambition : **construire une action publique fondée sur la confiance, la responsabilité et l'initiative locale**.

ANPP - Territoires de projet répondra présente à tous ces rendez-vous, à vos côtés. Merci pour votre fidèle soutien.

Mélanie THOMIN

Présidente ANPP - Territoires de projet
Députée du Finistère

ACTUALITES



Enquête Profil des élus des Territoires de projet

ANPP - Territoires de projet, en s'appuyant sur un échantillon représentant un peu plus de 30 % des Territoires de projet, dresse un portrait des nouvelles présidences issues des élections du bloc local du printemps 2026. Cette enquête a pour objet d'établir le profil des nouveaux élus selon plusieurs indicateurs : genre, âge, expérience et orientations stratégiques envisagées, offrant ainsi un aperçu significatif des profils, des dynamiques et des trajectoires des nouveaux élus.

[Consulter les résultats >>](#)

Enquête Profils des élus des Territoires de projet



Le Printemps des territoires 2026

ANPP - Territoires de projet a pu assister à la 7^{ème} Édition du Printemps des Territoires, un rendez-vous dédié à celles et ceux qui font vivre nos territoires et inventent les solutions de demain. À l'heure des grandes transitions, une conviction demeure forte : l'avenir se construit au plus près du terrain, avec les citoyens, les collectivités et les acteurs locaux engagés pour pérenniser les transitions durables.

[Suivre l'actualité >>](#)



Décryptage Projet de Loi

Ce PdL porté par Françoise GATEL vise à renforcer l'action de l'État local tout en réaffirmant les principes de décentralisation et de libre administration des collectivités. Il prévoit un rôle accru du préfet, chargé de coordonner l'ensemble des services et opérateurs de l'État sur les territoires.

[Retrouver le décryptage >>](#)



DECRYPTAGE Projet de loi visant à renforcer l'État local, articuler son action avec les Collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics

Actualisé 20/04/2026
Cette note a une portée générale sans préjudice de cas particuliers.
Cette note est une synthèse ayant donc occulté certaines dispositions.

Ce projet de loi est porté par Françoise GATEL, Ministre à l'Aménagement du territoire et à la Décentralisation, et s'intitule ["Renforcer l'État local, articuler son action avec les Collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics >>"](#).

Le Ministre présente dans son exposé des motifs, que l'ambition de ce projet de loi est de rappeler les principes fondateurs de la France : l'indivisibilité de la République, le caractère unitaire de l'État, l'organisation décentralisée autour de la libre administration des collectivités territoriales.



ACTUALITES



Lancement du CAPP 2026

ANPP - Territoires de projet, en partenariat avec le CNFPT, portent les Trophées de l'Innovation Territoriale 2026, à l'occasion du prochain Congrès annuel des Pôles territoriaux et des Pays (#CAPP26), des 24 et 25 septembre 2026, à Châteauroux. Ces trophées récompensent les démarches innovantes en matière de développement local, portées par des Territoires de projet.



[Pour s'inscrire >>](#)



Baromètre Aider & Travailler

Une enquête destinée à mieux comprendre les réalités vécues par les aidants dans leur parcours professionnel. Cette nouvelle édition accorde une attention particulière aux territoires ruraux et périurbains, où les contraintes liées à l'aide se conjuguent souvent à des difficultés d'accès aux services, à la mobilité ou encore à l'emploi.

BAROMÈTRE AIDER & TRAVAILLER

ÉDITION 2026

6,5 Millions



[Retrouver le questionnaire >>](#)



Agenda

26 juin : Webinaire Vendredis territoriaux "Peut-on parler d'identité territoriale ?"

7 juillet : Les 2èmes Rencontres Nationales de la Coopération Territoriale

24 juillet : Webinaire Vendredis territoriaux "La gestion des risques naturels"

24-25 septembre : Congrès Annuel des Pôles territoriaux et des Pays 2026 à Châteauroux

INTERVIEW DU MAG

.....



Michel FOURNIER

Ministre délégué chargé de la Ruralité

Tout d'abord, comment allez-vous Monsieur le Ministre ?

Je vais très bien, merci ! En tant que ministre de la ruralité, je vis une période passionnante, allant sans cesse de Paris aux quatre coins de la France. Par ailleurs, je suis maire d'une commune rurale dans les Vosges dans laquelle je travaille chaque fin de semaine ! Cette aventure est formidable.

Quel a été votre parcours jusqu'au poste de Ministre délégué à la Ruralité ?

J'ai eu plusieurs vies avant de devenir ministre. Fils d'agriculteurs, j'ai enchaîné les petits boulots après mes études, j'ai travaillé en Allemagne, passé le concours des douanes. Puis je me suis installé aux Voivres, et je suis devenu maire en 1989.

Très vite, j'ai dû innover. J'ai créé le premier chantier d'insertion rural pour rénover des logements, j'ai participé à la conservation de l'école du village menacée de fermeture.

J'ai ensuite été Président de l'Association des maires ruraux de France à partir de 2020, puis vice-président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. J'ai passé trente ans à

défendre les territoires ruraux du terrain. Ce ministère, c'est la continuité naturelle de mon engagement.

Quels sont, selon vous, les enjeux prioritaires pour les territoires ruraux dans les mois à venir ?

Ma priorité est claire : prolonger l'élan engagé avec le Plan France Ruralités depuis 2023 en renforçant l'habitabilité de nos territoires ruraux. Cela signifie d'abord garantir un accès effectif aux services essentiels pour tous les habitants – santé, éducation, mobilités du quotidien, commerces de première nécessité, solutions d'accompagnement pour les personnes âgées ou les plus fragiles – afin de répondre aux besoins concrets du quotidien.

Nous devons aussi accompagner les territoires ruraux dans les grandes transitions, notamment écologique et démographique, avec un fil rouge : améliorer la qualité de vie des habitants en s'appuyant sur leurs atouts propres (cadre de vie, ressources agricoles et naturelles, paysages, énergies locales).

Cela suppose de mieux reconnaître la contribution de ces territoires aux transitions et de mobiliser à la fois l'innovation et des formes de sobriété adaptées aux réalités locales. C'est en portant des besoins réels des territoires et en valorisant leur diversité que nous construirons des ruralités durables, résilientes et pleinement vivables. Et cette reconnaissance doit faire l'objet d'une dotation spécifique sur la notion d'espace et de surface.

Cela passe aussi par une réponse renforcée aux besoins d'ingénierie des communes rurales, qui sont souvent les moins dotées pour faire émerger et conduire leurs projets. Avec des dispositifs comme Villages d'avenir ou Petites villes de demain, nous apportons un appui concret et de proximité aux élus, depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation des projets, en mobilisant expertise, financements et coordination des acteurs. L'enjeu est simple : permettre à chaque territoire, quelle que soit sa taille, de transformer ses idées en projets utiles pour ses habitants.

Dans un contexte de redéfinition des politiques publiques, comment définissez-vous aujourd'hui le rôle stratégique de l'État auprès des collectivités, en particulier rurales ?

Les petites communes ont une vertu irremplaçable : la proximité. L' élu rural connaît ses administrés, leur cadre de vie, leurs besoins. Mais cette proximité a un revers : la faiblesse des moyens, l'isolement du maire et de son conseil, souvent bénévoles, face à une complexité administrative croissante. C'est cette tension qui a conduit à encourager des rapprochements, comme les communes nouvelles, pour mutualiser sans sacrifier l'ancrage local.

Pour autant, l'État n'a pas vocation à faire à la place des collectivités. La Constitution est claire sur ce point : "elles s'administrent librement". Son rôle n'est pas - et ne sera jamais - de se substituer mais d'accompagner. Cela passe par l'État local (le préfet, le sous-préfet délégué à la ruralité etc.) qui oriente, facilite, aide à mobiliser les financements. Cela passe aussi par des dispositifs d'ingénierie concrets comme Petites Villes de Demain ou Villages d'Avenir, qui apportent aux communes les compétences qu'elles n'ont pas en interne.

En cela, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sera toujours en appui des élus.

Cependant, accompagner ne suffit pas si les élus restent enlisés dans des procédures complexes, difficiles à appréhender. C'est tout le sens du travail de simplification engagé par le Gouvernement. Il vise à redonner aux élus locaux un véritable pouvoir d'agir (moins de contraintes administratives, des délais raccourcis, des décisions qui peuvent se prendre au bon niveau). Dans le même esprit, le projet de loi de décentralisation, travailler avec les associations nationales d'élus locaux, ambitionne précisément de clarifier les compétences et de permettre une intervention au niveau le plus pertinent, au plus près des réalités du terrain.

Car c'est bien là l'essentiel : ce sont ceux qui sont les plus proches du terrain qui savent ce que les habitants attendent. Encore faut-il leur donner les moyens d'agir. Le rôle de l'État, c'est ce coup de pouce qui permet à l' élu local de transformer sa connaissance du territoire en projets concrets au service de ses concitoyens.



Comment percevez-vous l'évolution du rôle des Territoires de projet, que vous connaissez bien, dans l'organisation territoriale, notamment en matière de coordination, d'ingénierie et d'accompagnement des transitions ?

Les Territoires de projet constituent aujourd'hui des échelons essentiels pour accompagner les principales mutations de nos espaces ruraux.

En matière de coordination, ces structures démontrent leur valeur ajoutée quotidiennement. Dans mon territoire, je me souviens du Réseau InterPAT Vosges initié par un maire rural et ses équipes qui ont reçu le trophée de l'Innovation Territoriale remis en 2025 par votre association. Voilà un exemple concret d'action locale coordonnée en faveur d'une gouvernance alimentaire partagée à l'échelle des Vosges.

Il est essentiel d'encourager cette capacité d'initiative des élus locaux. Si l'État conserve son rôle d'impulsion stratégique, les élus de terrain demeurent le premier mètre de l'action collective. L'accompagnement de l'État doit être au service de ces premiers instants.

L'intelligence collective des territoires s'illustre aussi à travers l'accompagnement des transitions par une approche projet. Sur le plan de l'ingénierie, l'innovation territoriale s'accélère. J'ai été ravi de voir la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, lauréate des Victoires des acteurs publics 2026 pour son jeu-meu numérique territorial. Ce projet marque une volonté d'agir pour répondre aux enjeux locaux de transition écologique et sociale. Cet outil permet de tester des futurs possibles et de planifier de manière optimisée.

Ces initiatives démontrent que les territoires ruraux peuvent être à la pointe de l'innovation. Face aux transitions, ces structures deviennent des facilitateurs indispensables. Leur connaissance en proximité du terrain et leur capacité à mobiliser les acteurs locaux en font des partenaires privilégiés pour une transition juste et territorialisée.

Le développement local semble revenir au cœur des stratégies publiques : comment garantir qu'il reste un levier structurant dans les politiques nationales à venir ?

Le développement local est une affaire qui dépasse largement les seuls élus. Il comprend également les entreprises, les associations, les citoyens, bref, c'est une façon d'appréhender un territoire dans sa globalité. Pour qu'il puisse prospérer, il est important d'engager des démarches de long terme car aucun territoire ne peut se développer pleinement en un mandat. C'est pour cela que je plaide pour que les acteurs locaux disposent de toujours plus de visibilité. Il leur faut des engagements pluriannuels, des interlocuteurs stables, une ingénierie de proximité qui dure.

C'est à cette condition que le développement local cessera d'être un vœu pieux pour devenir une réalité vécue par tous les territoires

Le mot de la fin ?

Les Pays et les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) le démontrent au quotidien : les territoires sont capables de se projeter dans l'avenir et d'agir. Le travail de fond qu'ils réalisent est souvent invisible mais il est toutefois nécessaire. Dans mes fonctions de ministre de la ruralité, je m'emploie à faire en sorte que l'État soit toujours plus lisible dans son action, plus stable, plus proche, qu'il accompagne ces acteurs. Cela doit leur simplifier la vie, cela doit vous faciliter le travail.

Les territoires de projet montrent qu'une autre façon de faire est possible. Il nous faut l'encourager, amplifier cette dynamique, répliquer ce qui fonctionne et surtout ne pas les décevoir.



MINISTÈRE CHARGÉ DE LA RURALITÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TERRITOIRE EN ACTION

.....

PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE *BRO KORNÔG KREIZ BREIZH*

En Centre Ouest Bretagne, une histoire collective s'écrit depuis 2021 : celle de la Société coopérative d'intérêt collectif Koad COB, où agriculteurs, artisans, élus, entreprises et citoyens unissent leurs forces pour développer et faire vivre la filière bois-énergie du territoire. Le modèle développé repose sur une approche locale et solidaire visant à préserver les espaces naturels boisés et à porter une action d'adaptation au dérèglement climatique, tout en permettant une valorisation économique durable des ressources naturelles.

En effet, le Pays COB, ses EPCI et l'ALECOB (Agence locale de l'énergie et du climat) ont souhaité développer des chaufferies limitant le recours aux énergies fossiles, en valorisant les ressources locales d'un territoire comptant 15.000 km de haies et un taux de boisement de 25 %, contre 14 % en moyenne en Bretagne.



Aujourd'hui, la coopérative fédère agriculteurs, collectivités, entreprises et citoyens autour d'un modèle original : des chaufferies modulaires standardisées, conçues et fabriquées localement, alimentées par des plaquettes bois issues principalement de l'entretien durable du bocage. Leur approvisionnement repose sur une charte qualité élaborée avec les acteurs locaux, notamment des collectifs

citoyens engagés dans la préservation des intérêts écologiques des talus.

Ce modèle vertueux permet de développer des chaufferies biomasse pour les écoles, mairies ou EHPAD, alimentées par une énergie 100 % locale, renouvelable et compétitive. Au-delà de la production d'énergie, cette démarche contribue à entretenir durablement le bocage, à préserver les ressources du territoire et à renforcer son autonomie énergétique. Elle permet notamment :

- De maintenir un maillage bocager vivant, favorable à la biodiversité, aux paysages et à la résilience des milieux face au dérèglement climatique.
- De protéger les sols et la ressource en eau grâce au rôle des haies dans la limitation de l'érosion, le ralentissement du ruissellement et la filtration naturelle de l'eau.
- De relocaliser la production d'énergie et de créer de la valeur sur le territoire, en s'appuyant sur une ressource renouvelable gérée durablement.



Une chaufferie développée par la SCIC Koad COB.



propriétaires forestiers et entreprises de travaux agricoles (ETA), tous sociétaires et pleinement parties prenantes de Koad COB.

La dynamique est aujourd'hui bien engagée sur le territoire : 40 agriculteurs participent déjà au projet, 10 chaufferies sont prévues d'ici 2030, pour un montant d'investissement estimé à 4 M€ et un chiffre d'affaires cible d'environ 1 M€.

Soutenue par la Région Bretagne et l'au-réate du label Énergie Partagée, la SCIC Koad COB poursuit son développement en consolidant un modèle coopératif an-cré localement, au croisement de la tran-sition énergétique, de l'économie circulaire et de l'adaptation des territoires ruraux.

Après 18 mois de concertation réunissant près de 80 acteurs locaux : élus, agriculteurs, artisans, collectivités et structures de référence comme Fibois, les missions confiées à la SCIC ont été définies autour de plusieurs axes :

- Réalisation des études de faisabilité et conception de chaufferies modulaires.
- Coordination des chantiers de déchi-quetage et organisation de l'approvi-sionnement en bois déchiqueté.
- Investissement et financement des chaufferies et des réseaux de chaleur.
- Approvisionnement en plaquettes bois locales issues d'une gestion durable du bocage.
- Réalisation, entretien et maintenance des installations.
- Vente de chaleur clé en main aux col-lectivités et acteurs locaux.

La gestion "amont" de la ressource, com-prenant l'entretien des haies et des boise-ments, la production des plaquettes bois et leur acheminement vers les sites de stoc-kage, reste assurée par les agriculteurs,

Le Pays du Centre Ouest Bretagne c'est :

- **5 EPCI**
- **78 communes**
- **81.725 habitants.**

Président :
Jean-Charles LOHÉ



Adhérents de la SCIC Koad COB lors de l'AG constitutive du 3 juillet 2025

INTERVIEW TERRITOIRE



Bénédicte FLAMAND

Directrice, Pays de l'Anjou Bleu

Tout d'abord, comment allez-vous ?

Très bien, merci. L'actualité est riche suite aux élections municipales et au renouvellement de notre gouvernance. Les équipes du Pays de l'Anjou bleu vont sans doute devoir s'adapter à d'autres méthodes de travail et à des orientations différentes, mais je n'ai aucune inquiétude, elles savent le faire et l'ont déjà prouvé par le passé ! Un nouvel environnement s'ouvre à nous et nous aurons à cœur de poursuivre nos missions pour le développement de notre territoire.

Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

Je suis titulaire d'un DESS de Sociologie appliquée au développement local obtenu à Angers, ma ville natale. Après une première expérience dans l'Est de la France en tant qu'agent de développement local sur un territoire rural, puis en Normandie en tant que chargée de mission pour un Pays, j'ai souhaité revenir en Anjou. Cela fera bientôt 25 ans que je travaille au Pays de l'Anjou bleu, en ayant exercé différentes fonctions. Aujourd'hui je suis à la fois DGS du PETR et directrice d'un équipement touristique géré par la collectivité, la Mine bleue.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous engager dans une structure de type "Pays" ?

Rien ne me prédestinait à travailler pour un Pays. Ma première expérience pour un territoire rural a été le déclencheur. Je pense aussi que mes expériences associatives (notamment durant mes études) ont été facilitatrices. Très rapidement, j'ai apprécié travailler avec une pluralité d'acteurs locaux, les accompagner dans leurs projets et participer au développement d'un territoire. Dans un Pays, c'est l'intérêt collectif qui prime et cela correspond à mon état d'esprit.

À quoi ressemble une journée "type" pour vous... s'il en existe une ?

L'avantage de mon métier, c'est que chaque jour est différent. Réflexions stratégiques, ressources humaines, accompagnement des projets, gestion des instances, mise en réseaux d'acteurs, lien avec les collectivités, commercialisation d'une offre touristique... autant de sujets qui peuvent être abordés dans la même journée !

PRESENTATION PARTENAIRE



ACHETONS GROUPE

Un levier concret pour le pouvoir d'achat et la transition écologique

Pour faire face à l'inflation et à la précarité énergétique qui touche plus de 3 millions de ménages français, ainsi qu'à l'urgence de la transition écologique, Achetons Groupé propose aux collectivités un outil simple, efficace et sans contrainte : l'achat groupé citoyen.

Le principe est celui de l'économie collaborative — la force du nombre permet de négocier des offres à prix réduit : ensemble, c'est moins cher !

Achetons Groupé a déjà accompagné plus de 100 collectivités et a mobilisé plus de 30.000 citoyens sur l'ensemble du territoire national. Ses domaines d'intervention couvrent notamment l'énergie, la mobilité, l'eau, les déchets et l'environnement, avec un suivi précautionneux des recommandations de l'ADEME.

L'objectif est clair : permettre à chaque citoyen de faire des économies durables.

Des collectivités inspirées et inspirantes se saisissent de cet outil de cohésion locale

Les agglomérations Coeur d'Essonne (300.000 habitants) et Morlaix Communauté (65.000 habitants), les communautés de communes de Millau-Grands-Causse (30.000 habitants) et des Coteaux-Bellevue (21.000 habitants) ou encore les villes de Bondy (51.000 habitants), Noisy-le-Sec (45.000 habitants), Tournefeuille (30.000 habitants) et Maubeuge (28.000 habitants) ont permis à leurs administrés de bénéficier d'offres à prix groupé. L'achat groupé d'électricité et de gaz naturel rencontre

une forte demande : il s'adresse à tous les foyers et permet un regain de pouvoir d'achat net : 250€ par an en moyenne.

Morlaix Communauté a ainsi organisé 3 achats groupés coup sur coup : pellets et bois de chauffage au printemps 2024, électricité et gaz à l'automne 2024 et de nouveau les pellets au printemps 2025, qui avaient rencontré un engouement très important et ont généré au total un regain de près de 300.000 € de pouvoir d'achat regagné sur le territoire avec les pellets, tandis que c'est plus de 400.000€ regagnés avec l'électricité et le gaz.

Un dispositif très adapté aux territoires ruraux

Les communes rurales et les intercommunalités peu denses sont au cœur de la démarche. Si les petits territoires sont souvent pénalisés par les effets de seuil, Achetons Groupé mutualise les inscriptions de plusieurs collectivités pour maximiser le pouvoir de négociation. Lors de l'opération énergie du printemps 2025, huit collectivités ont été accompagnées simultanément, générant pour certaines moins de 100 inscriptions et pour d'autres jusqu'à 2.000 : au total plus de 5.000 participants ont pu être recensés en simultané pour maximiser le pouvoir de négociation et permettre à tous de bénéficier de la même offre.

L'enjeu principal de la collectivité porteuse du projet est la communication à ses administrés. Aucune ressource détachée au projet n'est nécessaire : Achetons Groupé propose un dispositif clé en main, gérant l'intégralité du projet. Pour rendre le projet simple et accessible à tous.

La collectivité a ainsi une offre pérenne à proposer à ses administrés.



*Julien FROIDURE, Président
Achetons Groupé.*

INTERVIEW

ACTEUR

.....



Thierry Sénamaud

Directeur, FNCDG

Pourriez-vous nous rappeler les missions de la FNCDG ?

Établir une concertation et des échanges étroits entre les CDG pour la mise en œuvre de leurs compétences et le développement de leurs missions facultatives ; assurer la coordination de missions nécessitant la mise en œuvre au niveau national de partenariats particuliers comme par exemple la santé et la sécurité au travail ; l'accompagnement à la mutualisation...

Représenter les CDG et porter leurs propositions auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels... À cet égard, la FNCDG est membre de la Coordination des employeurs publics territoriaux.

Prendre position sur les projets ou propositions législatifs et réglementaires relatifs aux missions, compétences et activités des CDG et concernant plus généralement la Fonction Publique et les collectivités territoriales ; promouvoir la FPT...

Voici à grands traits nos principales missions.

Quels sont, selon vous, les défis majeurs que rencontrent aujourd'hui les Centres de Gestion ? Et comment les accompagnez-vous ?

En tant que tiers de confiance et de référence des collectivités et de leurs établissements s'adressant non seulement à leurs affiliés obligatoires mais également à toutes les collectivités, l'ensemble des missions exercées par les CDG -du recrutement à l'admission à la retraite de l'agent- a vocation à accompagner les collectivités dans leurs réponses aux enjeux soulevés par la gestion de leurs ressources humaines.

En matière de recrutement, par exemple, les tendances les plus récemment observées indiquent une progression de l'emploi public et il est remarquable que, dans la FPT, cette hausse est entièrement portée par l'augmentation sensible du recrutement d'agents contractuels, à mettre en rapport avec la diminution du nombre de fonctionnaires qui se poursuit. Ce qui pose question non seulement eu égard au principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper des emplois permanents -avec le concours en tant que voie de recrutement de principe- mais surtout au regard de l'attrait pour une fonction publique de carrière et des difficultés des employeurs publics à satisfaire leurs besoins.

En témoigne la part significative des offres publiées restant non pourvues et qui s'élève à environ 19 %.

Chaque mission assumée par les Centres de Gestion correspond à des enjeux et il n'est pas question ici de les développer ; aussi, j'insisterai simplement sur l'un d'entre eux qui nécessite la mise en place d'un *"fonds de prévention de l'usure professionnelle, du maintien dans l'emploi et de l'accompagnement des transitions professionnelles dans la FPT."*

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement des carrières, au cœur de la réforme introduite en 2023, rend prioritaire la mise en œuvre de ce fonds qui constituait un engagement pris par le Gouvernement dans le contexte de l'examen du PLFRSS pour 2023, alors que plus de 52.000 agents sont à ce jour concernés par des procédures liées à l'incapacité ou à l'invalidité.

Or, depuis la remise des conclusions de la mission de configuration du fonds confiée aux inspections générales sous la coordination du Président de la FNCDG, les travaux qui auraient dû en résulter ont été sans cesse reportés.

Les interventions sont aujourd'hui trop tardives et, au-delà des situations individuelles des agents, souvent complexes et conduisant à une précarisation, le renforcement du nombre d'agents inaptes chaque année pose questions : comment garantir le maintien des services publics efficaces ? comment accompagner les agents vers une reconversion professionnelle ? quels outils pour développer de la prévention primaire ? Au-delà de ces questions, les coûts induits sont très importants :

- Des coûts directs pour le régime de retraite, en particulier la CNRACL, qui verse les pensions pour invalidité pour les fonctionnaires en relevant ;
- Des coûts pour les collectivités comme pour France Travail du fait des versements à intervenir d'allocations de chômage en cas de licenciement pour incapacité ;
- Des coûts assurantiels indirects, à travers une sinistralité accrue en matière d'assurance du risque statutaire, et en matière de prévoyance complémentaire du fait d'une occurrence accrue du risque d'incapacité et d'invalidité ;

- Des coûts tenant aux effets induits des absences pour maladie sur l'organisation du service...

La meilleure prise en charge et l'anticipation de ces situations constituent un défi pour les CDG au regard de leur mission de reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et, au-delà de l'ensemble des outils d'ores et déjà mis en place, appellent des mesures structurelles telles que le fonds de prévention.

Quelle lecture portez-vous sur les récentes politiques publiques à destination des collectivités, notamment dans le contexte budgétaire actuel ?

Confrontés aux contraintes budgétaires et normatives irriguées notamment par la préoccupation de redressement des comptes publics qui apparaît désormais comme une constante de l'examen des PLF et PLFSS, et face aux transitions démographique, écologique, énergétique, numérique... les employeurs territoriaux doivent mobiliser leur énergie pour répondre aux difficultés de recrutement et de fidélisation des agents.

Le levier des rémunérations est certes essentiel mais se heurte à la remise en question croissante du principe d'autonomie financière des collectivités locales.

Ces difficultés sont nécessairement en relation avec les besoins de promotion et de valorisation des parcours de carrières qui constituent des déterminants de l'attractivité des métiers du secteur public local.

Si, dans cette optique, des mesures visant à mettre fin au phénomène du tassement des grilles apparaissent nécessaires, de même qu'à plus long terme une réflexion sur la structure des rémunérations s'imposera, des initiatives sont déjà prises et se développent, pour répondre aux enjeux de l'attractivité.

Ainsi, outre les initiatives locales des employeurs, face aux risques auxquels les agents territoriaux sont particulièrement exposés mais demeuraient peu ou mal couverts, les employeurs territoriaux ont favorisé, au plan national et dans le cadre d'un dialogue social exemplaire, la mise en place d'un droit nouveau en matière de prévoyance avec l'adoption de la loi du 22 décembre 2025.

La réforme de la PSC a vocation à répondre à un enjeu de protection et de progrès social mais aussi d'attractivité des métiers du service public alors que le secteur privé s'est doté de dispositifs collectifs de couverture ambitieux. Cette loi constitue une transposition législative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, premier accord conclu à l'échelle de la FPT, et démontre la capacité du versant territorial à travailler en autonomie au bénéfice du progrès social, de l'attractivité des emplois et dans le souci de l'efficacité économique des dispositifs qu'il propose. Un chantier d'importance auquel la FNCDG, spécialement impliquée sur le sujet, a pris toute sa part.

Parmi les récentes politiques publiques impactant les efforts demandés aux collectivités, on ne peut manquer de citer ceux concernant l'amélioration de la situation financière de la CNRACL.

Les dernières lois de financement de la sécurité sociale ont prévu une augmentation non compensée du taux de cotisation des employeurs publics territoriaux et hospitaliers afin de contribuer à la résorption du déficit du régime de la CNRACL, évalué à 11 milliards d'euros par an à la fin de la décennie selon le rapport dédié des inspections générales rendu public fin 2024.

Ce rapport relevait que le déficit s'accroît sous l'effet de l'attrition de la base cotisante avec la dégradation du ratio démographique, du recours croissant à des contractuels cotisants au régime général mais également de la contribution à la compensation inter-régimes qui constitue un facteur important dans la constitution des déficits cumulés lorsque les employeurs publics ont largement contribué depuis 1974 à l'équilibre des autres régimes au titre de la solidarité démographique (100 Mds€ constants). Dans ce contexte, les inspections générales considéraient que l'une des seules manières d'améliorer l'équilibre de la CNRACL, sans dégrader plus encore la situation financière consolidée des administrations publiques, "ne saurait reposer que sur une hausse significative du taux de la contribution employeur", sans compensation.

Or, si le taux de la cotisation à la CNRACL avait déjà augmenté d'un point en 2024 de façon pérenne, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 annonçait une

nouvelle hausse du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL. C'est finalement le décret du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL qui a entériné l'augmentation de 3 points par an à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 1er janvier 2028 (inclus) du taux de cotisation, soit +13 points entre 2024 et 2028.

Ces augmentations représenteront en 2028 un coût supplémentaire cumulé de près de 8 milliards d'euros pour les collectivités locales et les établissements publics sanitaires et médico-sociaux déjà soumis à une très forte pression budgétaire, ce qui met objectivement en cause l'équilibre économique de ces services publics sans permettre au régime de retrouver une situation équilibrée à court, moyen ou long terme.

Aussi, cette orientation vient d'appeler une nouvelle interpellation du Gouvernement par la Coordination des Employeurs publics territoriaux qui avait déjà sollicité une mission complémentaire des Inspections générales visant à rechercher des solutions pérennes et à assurer globalement la soutenabilité du régime des retraites.

Le rapport de cette mission complémentaire a été rendu public le 6 mai 2026 et, s'il demande une analyse approfondie, il confirme d'ores et déjà pleinement que le statu quo n'est pas soutenable et qu'une réforme systémique est devenue indispensable.

Quelles visions partagées nos structures respectives portent-elles ?

Je pense que l'ensemble de nos actions s'appuient sur des convictions telles que l'indispensable qualité des services publics, leur rôle essentiel dans la cohésion sociale, le service de l'intérêt général, le bénéfice des mutualisations et notre attachement farouche au principe de libre administration des collectivités !



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

INTERVIEW ACTEUR

Bienvenue dans la Nouvelle France Électrique Un défi collectif aux côtés des élus



Madame, Monsieur le Maire, vous venez d'être élu(e) -ou réélu(e)- pour un mandat au service de votre collectivité. Au nom d'Enedis, je tiens d'abord à vous féliciter. À vos côtés, nos 42.000 collaborateurs sont pleinement mobilisés pour délivrer un service public de l'électricité fiable, accessible et tourné vers l'avenir.

Vincent DUFOUR, Directeur des Affaires Publiques d'Enedis

Quel est le rôle d'Enedis dans la transformation énergétique du pays ?

Nous vivons un moment historique : celui de la 2^{ème} électrification de la France. L'électricité devient l'énergie pivot pour sortir des énergies fossiles et renforcer notre indépendance. Sur le terrain, cela se traduit concrètement : en modernisant et digitalisant le réseau pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables, en garantissant une excellente qualité de desserte tout en accompagnant l'essor des nouveaux usages (mobilités électriques, projets industriels...). Cette dynamique se traduit par nos résultats opérationnels avec près de 400.000 raccordements réalisés en 2025, soit un raccordement toutes les 54 secondes.

Afin d'assurer pleinement cette importante mission de service public, nos ressources financières, proviennent du TURPE, dont la CRE en challenge l'usage.

Fondamentaux des concessions d'électricité opérées par Enedis

Gestionnaire du réseau public de distribution sur 95 % du territoire, pour près de 40 millions de clients, Enedis agit au plus près des collectivités avec 700 implantations et près de 400 contrats de concession. Cette proximité sur le long terme est au cœur de notre modèle. Nous sommes à la fois opérateur industriel, acteur des données, y compris en open data, et partenaire des territoires. Nous investissons massivement dans la filière avec près de 90 % de nos matériels produits dans l'UE dont 67 % en France, et contribuons ainsi à la réindustrialisation et à la souveraineté énergétique.

Comment Enedis accompagne-t-elle concrètement les projets des collectivités ?

Nous mettons à votre disposition des outils numériques et des données pour éclairer vos décisions et anticiper les évolutions énergétiques de votre territoire avec par exemple l'espace mesures & services ou des jeux de données sur la planification énergétique et les mobilités électriques. Notre ambition est simple : vous offrir une expérience fluide et lisible, avec des services au plus près de vos besoins. Chaque commune dispose en outre d'un interlocuteur privilégié (IP) pour répondre à ses demandes relatives au Réseau Public de Distribution.

Face au dérèglement climatique, comment Enedis renforce-t-elle la résilience des territoires ?

Nous agissons à tous les niveaux. Dans un contexte où les aléas climatiques ont doublé ces dernières années, Enedis consacre environ 30 % de ses investissements à la résilience du réseau, afin de mieux protéger les territoires face aux tempêtes ou épisodes extrêmes. Pour répondre aux urgences, nous avons conçu le dispositif FIRE et démontré notre capacité à mobiliser plus de 3.500 salariés avec un objectif principal : que 90 % des clients retrouvent l'électricité en moins de 48 heures. En tant qu'entreprise à mission, nous intégrons également les enjeux environnementaux dans toutes nos pratiques : chantiers bas carbone, préservation de la biodiversité et réduction de notre empreinte.

Quelles obligations d'information élargie aux élus ?

L'article [L. 5211-40-2 dernier alinéa du CGCT >>](#) impose, pour tous les syndicats mixtes, **une obligation d'information élargie** : elle ne bénéficie pas seulement aux délégués siégeant au comité syndical (obligation de transmission de la convocation, de la note de synthèse), mais également aux membres des organes délibérants des entités membres qui n'y siègent pas. Ceux-ci bénéficient d'un droit d'information sur les affaires faisant l'objet d'une délibération se traduisant, en pratique, par les obligations suivantes :

- Avant chaque réunion du comité syndical :
 - o Adresser la convocation aux membres du comité syndical
 - o Transmettre simultanément une copie de cette convocation à l'ensemble des membres des organes délibérants des EPCI membres du syndicat (ou les conseillers municipaux non-membres du comité syndical dans le cas de communes nouvelles adhérant directement) qui ne siègent pas au comité syndical
 - o Communiquer la note explicative de synthèse selon les mêmes modalités
- Le texte prévoit en outre la transmission ou simple mise à disposition de plusieurs documents, notamment :
 - o Les rapports d'orientations budgétaires du syndicat et des EPCI membres
 - o Le rapport d'activité du syndicat, accompagné du compte financier unique
 - o La liste des délibérations (dans le mois suivant chaque réunion)
 - o Le procès-verbal (dans le mois suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté)
 - o Les avis de la conférence des maires

Ces documents doivent être transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée, tout en restant consultables au siège du PETR, à la demande des élus concernés, ce qui suppose un accès effectif.

D'un point de vue opérationnel, il convient donc, dès le début du mandat, de s'assurer de disposer de l'ensemble des adresses mails correspondantes, afin de faciliter dans la mesure du possible, le respect de cette formalité, et de s'assurer, idéalement, d'une preuve de dépôt de l'envoi de ces documents, qu'il s'agisse de ceux adressés aux délégués syndicaux ou aux conseillers des membres du syndicat mixte, non membres du comité syndical.

Quelles sont les conséquences concrètes en cas de méconnaissance de ces obligations ?

En l'état actuel de la jurisprudence (encore peu abondante), le juge admet que le défaut de transmission (ou l'impossibilité d'en rapporter la preuve) de la convocation et, le cas échéant, de la note explicative de synthèse aux élus des entités membres ne siégeant pas au comité syndical peut constituer un vice de procédure. Toutefois, la jurisprudence est divergente sur les conséquences à tirer du vice, ainsi caractérisé.

Si certaines décisions montrent une approche pragmatique et parfois peu sévère une décision illustre un risque contentieux plus marqué ([TA Toulouse, 29 avril 2025, n° 2201790 >>](#)) : le juge a ainsi pu retenir que le défaut de communication de la note explicative de synthèse aux élus non membres de l'organe délibérant a été regardé comme ayant privé les élus concernés d'une garantie, conduisant à retenir un vice de procédure et à l'annulation de la délibération.

Ainsi, en l'état, même si le juge administratif peut parfois se montrer réservé dans la sanction, le non-respect de l'obligation expose à un risque réel de fragilisation des délibérations, d'où la nécessité, par sécurité juridique, de ne pas oublier la transmission des convocations, notes de synthèse et documents (et d'en assurer la traçabilité) aux conseillers des EPCI membres du syndicat, non-membres du comité du syndicat.

ENQUÊTE

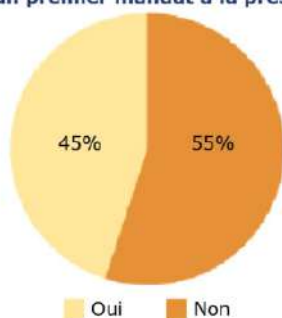
Profil des élus des Territoires de projet

Au lendemain des élections du bloc local du printemps dernier et de **l'installation des nouveaux exécutifs locaux des Territoires de projet, ANPP - Territoires de projet dresse un portrait des nouvelles présidences.**

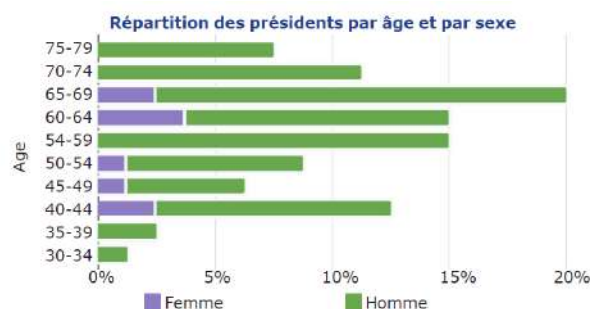
L'enquête flash se base sur **un échantillon d'un peu plus de 30% des Territoires de projet**, offrant ainsi un aperçu significatif des profils, des dynamiques et des trajectoires des nouveaux présidents. Certaines grosses tendances se dégagent :

Une forte continuité entre les mandats se confirme à travers un taux élevé de réélection des présidents (55%), témoignant ainsi d'une stabilité à la tête des Territoires et d'une certaine satisfaction des sortants à vouloir prolonger leur engagement à cette échelle.

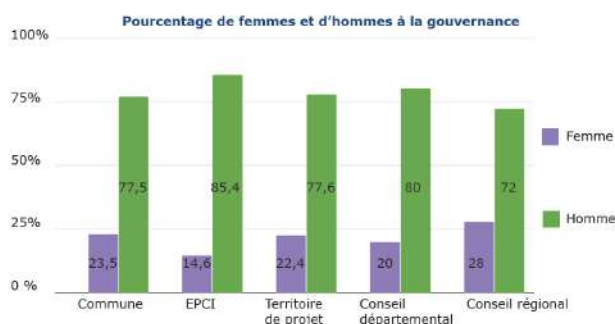
Est-ce un premier mandat à la présidence ?



Un âge moyen qui rajeunit légèrement, s'établissant à 59 ans, soit 3 ans de moins qu'en 2020, où ce chiffre s'élevait à 62 ans. Toutefois, l'analyse des présidences par catégorie socioprofessionnelle révèle une nette surreprésentation des retraités. Si la retraite permet une plus grande disponibilité, elle filtre aussi, de fait, les profils.



Une légère hausse de la féminisation, avec 22,4% des exécutifs locaux présidés par une femme (contre à peine 19% en 2020). Ce taux s'inscrit dans la continuité des taux observés à l'échelle communale au national (23,5%). Même si certaines résistances persistent dans l'accès des femmes aux fonctions exécutives locales, elles y sont de mieux en mieux représentées, avec un taux même supérieur à celui des EPCI.



[Retrouvez les résultats >>](#)



LA FRESQUE

DE L'ENGAGEMENT LOCAL

La Fresque de l'Engagement local est un outil ludique, pédagogique et de référence, permettant de s'approprier les enjeux du développement local, pour son territoire, acteur de la transition.

La Fresque de l'Engagement local permet ainsi à chacune et chacun de découvrir et d'appréhender les valeurs, les acteurs et les méthodes du développement local.

Inspirée de la Fresque du Climat ©, elle se construit en équipe, au cours d'un atelier collectif de trois heures, associant l'animateur (le fresqueur) au collectif (les engagés) venant de tout horizon, réunis autour d'une volonté commune : agir en faveur de leur territoire, en appréhendant son écosystème, pour en être un acteur engagé.

Cet outil est utilisable et utilisé comme support d'apprentissage, d'animation ou de co-construction d'un projet de territoire ou d'une stratégie locale de développement. Il s'adresse à tout public engagé dans la vie publique locale : élus et collectivités, acteurs institutionnels et privés, collectifs de citoyens ou acteurs associatifs, assemblées de sociétaires, conseils de développement ou de quartier..



La Fresque de l'Engagement local est un outil :

De sensibilisation aux enjeux de l'engagement et du développement local

D'appropriation de concepts perçus comme complexes

De vulgarisation de notions essentielles à l'action publique locale

D'observation, volontairement évolutif, des bonnes pratiques locales

[Pour plus de renseignements >>](#)



PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux



ANPP TERRITOIRES DE PROJET

.....

268 Territoires de projet et
la moitié des Régions métropolitaines

Représenter

- > les Territoires auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les Territoires auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les Territoires de projet à l'occasion d'auditions parlementaires et institutionnelles

Animer

- > le Réseau des Territoires de projet et partenaires : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les Rencontres nationales (CAPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

- > les Territoires de projet dans la définition de leur projet de territoire, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- > les Territoires de projet par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

Pour adhérer >>

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 39 membres, présidée par Mélanie THOMIN, une équipe de 4 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisée pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur Monique POULOT, membre du conseil d'administration. Monique est Géographe et professeure à l'Université Paris-Nanterre. Elle est aussi Présidente du Conseil scientifique France Ruralités et membre émérite du Laboratoire Mosaïques.